

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-699

présenté par

Mme Rabault, M. Pueyo, M. Carvounas et M. Faure

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la gestion financière du programme des Cadets de la Défense et sur l'éventualité d'un élargissement conséquent de ce dispositif sur l'ensemble du territoire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement porté par le groupe Socialistes et Apparentés demande la remise d'un rapport sur la gestion financière du dispositif des Cadets de la Défense porté par le ministère des Armées afin d'envisager une éventuelle montée en puissance de ce dispositif. Ce dispositif est financé dans le cadre de l'action n° 1 « liens armées jeunesse » du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée ».

Les rapports du groupe de travail de la Commission Armées-Jeunesse et des députés Joaquim PUEYO et Marianne DUBOIS en 2015 démontraient les évolutions « extrêmement positives des jeunes, à la fois dans leur comportement (et) dans leurs résultats scolaires » du fait de leur participation à ce programme.

Le groupe de travail et les députés avaient dressé un constat très positif et exprimaient leur volonté de voir ce dispositif se développer notamment, par « l'accroissement du nombre de centres et la continuité de l'offre de façon à organiser un continuum avec les préparations militaires ».

L'ouverture de nouveaux centres permettrait de répondre à une demande croissante et d'améliorer le maillage sur l'ensemble du territoire.

La pertinence de ce rapport est renforcée par la mise en place dans les mois à venir du Service National Universel. Il est donc nécessaire d'évaluer les dispositifs existants afin de renforcer de pérenniser et développer les programmes performants.